



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Nanteau-sur-Lunain

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Villemer

Ville-Saint-Jacques

M. OTLINGHAUS Pascal

M. TORRES DA COSTA - délégué suppléant

de M. MOINAUX Bernard

M. POUILLIER Édouard - pouvoir donné

à Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

M. GUIMARD Jean-François

M. PIGNOT Daniel

M. DEYSSON François

M. BEAUFRETON Franck

M. PERADON Philippe - délégué suppléant

de M. RIFAUT Pascal

Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye

Montigny sur Loing

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

M. OTLINGHAUS Pascal - délégué suppléant

de Mme EGELS Aurore

M. CORBEL Jean-Yves

M. DESSOGNE Daniel - délégué suppléant

de Mme EMBOULÉ Gerty

M. DEYSSON François

M. PERADON Philippe

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

Mme EGELS Aurore - déléguée suppléante

de Mme PÉRINI Marie-Claire - pouvoir donné

à M. OTLINGHAUS Pascal

M. TORRES DA COSTA Antonio

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

M. DESSOGNE Daniel

M. DEYSSON François

M. DUCHATEAU Francis

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Obligatoire : SPANC

Saint-Mammès

M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : COLLECTE

Moret-Loing-et-Orvanne

M. LEBEAU Olivier

Saint-Mammès

M. MALBRUNOT Pascal

M. DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2022

Le Comité Syndical :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Lignes Directrices de Gestion

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

VALIDE les Lignes Directrices de Gestion du SIDASS.

Égalités Femmes-Hommes – plan d'actions 2021/2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

APPROUVE le plan d'actions pour l'égalité Femmes-Hommes 2021-2023.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

INSTAURE, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public du SIDASS Moret Seine et Loing.

Organisation du temps de travail

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

VALIDE les modalités d'organisation du temps de travail pour les agents publics du SIDASS Moret Seine et Loing.

FINANCES

Reprise et affectation par anticipation des résultats 2021 au budget primitif 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

AUTORISE la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022.

Vote du Budget Primitif 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

VOTE le Budget Primitif 2022 du SIDASS par chapitre.

Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	19	voix	Unanimité
Présents ou représentés	17		
Votants	19		
Ne prend pas part au vote	0		
Abstention	0		
Exprimés	19		
Pour	19	voix	
Contre	0	voix	

- ◆ **DECIDE** de retenir pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2022, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;
- ◆ **DECIDE** de constituer une provision, dont les crédits sont déjà inscrits au chapitre 68 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;
- ◆ **DECIDE** d'inscrire une reprise de la provision au vu du montant des admissions en non-valeur constaté par la délibération ;
- ◆ **S'ENGAGE** à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget du syndicat cette provision pour les prochains exercices.

Fin de la réunion à 18 h 47.

Moret-Loing-et-Orvanne, le 15 avril 2021.

Le Président,

Francis DUCHATEAU



AFFICHAGE LE 25 AVR. 2022